

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 114 mètres carrés située 205, chemin de Chalamont, à l'angle du chemin des Bruyères à Rillieux la Pape et appartenant à monsieur et madame Clerc.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette parcelle qui a été nécessaire à l'élargissement des voies précitées et à la création d'un pan coupé, serait acquise à titre purement gratuit ;

B - Propose d'approuver ce compromis et de l'autoriser à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,